



Ourouk
Conseil
en Management
de l'Information



Synthèse de l'étude d'évaluation de l'expérimentation de la mise à disposition d'ouvrages sous droits via la bibliothèque numérique de la BnF Gallica 2

Date	Jeudi 12 mars 2009
Auteur	Laurent Bouvier-Ajam
Pages	11
Référence	BnF_Gallica2_Ourouk_Synthese_V3

Sommaire

Avertissement	3
Contexte, objectifs et méthodologie de l'étude	3
Contexte	3
Objectifs de l'étude d'évaluation	3
Méthodologie	4
Le cadre de l'expérimentation Gallica 2 et ses chiffres clés	4
Le cadre	4
Chiffres clés	5
L'expérimentation vue par les utilisateurs de Gallica 2	6
Les ouvrages sous droits ont été plutôt bien repérés mais n'ont généré quasiment aucun achat	6
Le principe du signalement et du feuilletage d'extraits d'ouvrages sous droits est approuvé	6
Mais le parcours de l'utilisateur fait l'objet de critiques	6
L'expérimentation vue par les acteurs de la chaîne du livre	7
Un rôle de démythification	7
Un laboratoire d'essai	7
Des auteurs favorables, mais qui regrettent de ne pas avoir été associés	7
Les libraires traditionnels, également favorables mais inquiets sur la question du livre numérique, se sentent peu concernés	8
Les bibliothécaires approuvent l'expérimentation, mais auraient souhaité que le prêt y soit proposé	8
Quelles suites donner à l'expérimentation ?	9
Une majorité se prononce en faveur d'une seconde phase d'expérimentation	9
La sélection des ouvrages sous droits devrait être stimulée	9
La mise en oeuvre d'un système de feuilletage unique intégré dans l'environnement graphique de Gallica est souhaitée	10
Les moyens pour consulter, emprunter ou acheter un ouvrage devraient être signalés	10
La coordination de la seconde phase de l'expérimentation devrait être renforcée	11
Des aides spécifiques pour les petits éditeurs seraient à définir	11

Avertissement

Le présent document constitue une synthèse de l'étude d'évaluation de l'expérimentation de la mise à disposition d'ouvrages sous droits via Gallica 2, la bibliothèque numérique de la BnF.

Cette synthèse est également disponible sur le site de la BnF : www.bnf.fr.

Contexte, objectifs et méthodologie de l'étude

Contexte

Depuis le Salon du Livre 2008, Gallica 2, la nouvelle version de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), signale des ouvrages de l'édition contemporaine soumis au droit d'auteur en complément de ses collections patrimoniales numérisées.

L'accès en ligne, depuis un point d'entrée unique, à des documents patrimoniaux libres de droit consultables dans leur intégralité, et à des ouvrages de l'édition contemporaine dont le feuilletage d'extraits respecte strictement le droit des auteurs et des ayants-droits, constitue une première mondiale.

L'intention première des organisateurs de l'expérimentation était que les ouvrages sous droits proposés par les éditeurs s'inscrivent dans une continuité et une complémentarité avec les choix documentaires opérés par les responsables de Gallica.

Le cadre juridique, technique et économique de ce qui sera appelé "*l'expérimentation Gallica 2*" dans les pages qui suivent, a été défini conjointement par la BnF, le Syndicat national de l'Édition (SNE), la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) et le Centre national du Livre (CNL). La durée de l'expérimentation avait été fixée à un an, son principal objectif étant d'éprouver l'organisation générale du partenariat public-privé et la chaîne technique mise en œuvre.

Objectifs de l'étude d'évaluation

Dans ce contexte, l'étude d'évaluation a poursuivi deux objectifs :

1. Analyser et rendre compte des résultats de l'expérimentation selon le triple point de vue des utilisateurs, des acteurs de la chaîne du livre et de ses organisateurs.
2. Déterminer si sa poursuite est souhaitée et, dans l'affirmative,

quelles devraient en être les évolutions.

Méthodologie

La méthodologie retenue pour mener l'étude a consisté en un recueil et une analyse d'un large spectre de points de vue, via :

- Des entretiens avec une quarantaine de représentants des acteurs de la chaîne du livre, ayant participé ou non à l'expérimentation, et une quinzaine d'utilisateurs de Gallica 2.
- Un questionnaire en ligne soumis aux utilisateurs de Gallica 2, accessible depuis la page d'accueil du site du 11 février au 2 mars 2009. Plus de 600 réponses ont pu être exploitées.
- Une analyse des statistiques disponibles sur la fréquentation de Gallica 2, l'offre d'ouvrages sous droits et leur consultation.

Le cadre de l'expérimentation Gallica 2 et ses chiffres clés

Le cadre

Le "*respect du droit de la propriété intellectuelle et la juste rémunération des titulaires de droits*" a constitué le principe intangible de l'expérimentation. Son cadre juridique, technique et économique se résume en 5 points :

1. Tout éditeur peut mettre à disposition des œuvres dans Gallica 2 sous réserve que leurs auteurs lui en aient cédé les droits pour une exploitation numérique. Ces éditeurs peuvent bénéficier de l'aide pour la numérisation et la diffusion numérique de documents sous droits du Centre National du Livre.
2. Des e-distributeurs ¹ assurent une médiation technique entre les éditeurs qui les ont choisis et la BnF qui les a agréés. La BnF est autorisée à moissonner les métadonnées et les fichiers des textes numérisés sur leurs serveurs pour en effectuer l'indexation.
3. La recherche de documents s'opère dans Gallica 2 sur les métadonnées et le plein texte de l'ensemble du corpus constitué des ouvrages libres de droits et sous droits, par défaut.
4. Le feuilletage d'extraits des ouvrages sous droits s'effectue, gratuitement, sur les sites e-distributeurs. Les extraits sont définis par les éditeurs.
5. L'achat d'un ouvrage signalé est possible sur les sites des e-distributeurs (téléchargement ou renvoi vers le site d'une librairie associée). La BnF et les autres partenaires publics de l'expérimentation ne jouent donc aucun rôle commercial et ne

¹ L'e-distributeur est l'équivalent pour le livre numérique du distributeur pour le livre imprimé. S'il le souhaite, un éditeur peut également être son propre e-distributeur. C'est le cas, par exemple, de la Documentation française.

perçoivent pas de revenus sur les ventes réalisées.

Chiffres clés

Les ouvrages sous droits mis à disposition

L'expérimentation a débuté avec 3 300 ouvrages sous droits. Un an plus tard, au 1^{er} mars 2009, leur nombre avoisinait 6 100, représentant un peu plus de 6 % des 100 000 monographies disponibles dans Gallica 2. La moitié environ des ouvrages sous droits actuellement en ligne a bénéficié d'une aide du CNL.

Le nombre d'ouvrages sous droits disponibles devrait, à brève échéance, presque tripler, avec la mise en ligne courant mars de 5 000 titres de la Documentation française puis la mise à disposition progressive de 5 000 ouvrages numérisés par Gallimard.

Les éditeurs et les e-distributeurs participants

Début mars 2009, on comptait 102 éditeurs participants. Au regard des quelque 10 000 éditeurs recensés en France (source SNE), le nombre des participants à l'expérimentation reste limité à ce jour.

Six e-distributeurs (Cyberlibris, Documentation française, Edilivre-iKiosque, Editis, Numilog et Tite-Live) assurent la distribution numérique de leurs propres titres ou de ceux confiés par les éditeurs.

Répartition par éditeurs

20 éditeurs représentaient 78% des ouvrages sous droits diffusés via Gallica 2 au 1^{er} mars 2009. Le niveau de participation des éditeurs en termes de nombre d'ouvrages mis à disposition est très différencié, une trentaine d'éditeurs ayant mis à disposition moins de cinq ouvrages.

Répartition par e-distributeurs

Numilog et Cyberlibris assuraient la distribution de 80 % des ouvrages sous droits disponibles dans Gallica 2 au 1^{er} mars 2009.

Edilivre, la Documentation française et Editis (Nathan et Retz) distribuent leur propre production. Tite-Live distribue des titres d'une quinzaine d'éditeurs, exclusivement via des librairies partenaires.

Les subventions du Centre National du Livre

Le bilan des aides engagées par le CNL pour la numérisation et la diffusion numérique de documents sous droits en 2008 peut se résumer aux chiffres suivants :

- 15 334 titres ont bénéficié d'une subvention, dont un peu moins de 20% sont disponibles dans Gallica 2 au 1^{er} mars 2009. De fait, il faut compter un délai technique de 4 à 12 mois pour que les ouvrages retenus par les commissions du CNL soient disponibles dans Gallica.
- Le montant des aides engagées, mais partiellement versées à ce jour, est de 1 350 998 €.
- La moyenne par titre subventionné s'établit donc à 88 €, mais les aides se répartissent sur une échelle de 1 à 100, selon le nombre de pages du titre, le nombre de polices et de niveaux de textes traités, le format source (papier ou fichier PAO) et le format produit (du PDF simple au XML richement structuré).

L'expérimentation vue par les utilisateurs de Gallica 2

Les ouvrages sous droits ont été plutôt bien repérés mais n'ont généré quasiment aucun achat

Alors qu'ils ne représentent que 6% du total des ouvrages signalés par Gallica 2 au 1^{er} mars 2009, les fiches de présentation des ouvrages sous droits ont recueilli 12% des quelque 25 millions de pages vues sur la période.

La curiosité (ou l'intérêt) des visiteurs semble cependant s'être arrêtée à la lecture desdites fiches. En effet, on estime que le nombre des accès aux plates-formes des e-distributeurs, où il est possible de feuilleter des extraits des ouvrages et de les acquérir, a été compris entre 100 000 et 200 000 (soit 3 à 6 % du total des fiches vues).

Dès lors, il est peu étonnant que le nombre de ventes ait été marginal : il est estimé entre 2 500 et 5 000.

Le principe du signalement et du feuilletage d'extraits d'ouvrages sous droits est approuvé

Qu'ils aient seulement entendu parler de l'expérimentation ou qu'ils aient eu l'occasion de feuilleter des extraits d'ouvrages sous droits, les utilisateurs apprécient "*l'ouverture*", "*l'élargissement*" de l'offre, ou encore le principe d'une "*continuité naturelle*".

La possibilité d'en feuilleter des extraits est jugée très intéressante car elle permet "*de se rendre compte ou de confirmer le type de livre auquel on a affaire*".

Les utilisateurs les plus réguliers insistent sur le fait que la production numérique et l'accès aux documents patrimoniaux libres de droits consultables dans leur totalité doivent être privilégiés.

Mais le parcours de l'utilisateur fait l'objet de critiques

Tant que l'utilisateur demeure dans le site de Gallica 2, le signalement et la présentation des ouvrages sous droits ne posent pas de problèmes particuliers.

En revanche, les parcours proposés sur les plates-formes des e-distributeurs font l'objet de critiques, la principale portant sur leur forte discontinuité au regard de l'ergonomie de Gallica 2.

L'expérimentation vue par les acteurs de la chaîne du livre

Un rôle de démythification

L'expérimentation Gallica 2 a fourni les preuves aux acteurs de la chaîne du livre qu'il était possible d'offrir au public un service de recherche bibliographique, y compris en texte intégral, sur des ouvrages de l'édition contemporaine, et de feuilletage d'extraits sélectionnés par leurs éditeurs, dans le strict respect du droit des auteurs et des ayants-droits.

De ce point de vue, l'expérimentation a joué un rôle déterminant de démythification et a permis "*de franchir une étape déterminante dans la construction de la nouvelle chaîne du livre numérique*".

Un laboratoire d'essai

Si des problèmes liés à l'engorgement des prestataires de numérisation et des e-distributeurs ont été souvent signalés, les options techniques et organisationnelles définies pour l'expérimentation ont "*constitué une base valable et résistante*" :

- La production de métadonnées aux formats Onix ou Dublin Core.
- Leur moissonnage par Gallica 2 selon le protocole OAI-PMH.
- La récupération des contenus des titres pour l'indexation plein texte dans un format XML simplifié, *via* le protocole FTP.

De ce point de vue, l'expérimentation a constitué un véritable laboratoire d'essai pour les éditeurs et leurs prestataires.

Des auteurs favorables, mais qui regrettent de ne pas avoir été associés

La Société des Gens de Lettres (SGDL) se déclare favorable à l'expérimentation Gallica 2 qui "*a permis de soulever tous les problèmes et toutes les questions qui sont actuellement débattues*", et à sa poursuite.

Elle souligne cependant son regret de ne pas avoir été associée en amont aux travaux de l'expérimentation, estimant que les éditeurs n'étaient pas encore prêts à traiter la question des droits numériques avec les auteurs.

Les libraires traditionnels, également favorables mais inquiets sur la question du livre numérique, se sentent peu concernés

Les libraires interrogés, le Syndicat de la Librairie Française (SLF) et l'Association des Librairies Informatisées et utilisatrices des Réseaux Electroniques (ALIRE), considèrent que l'expérimentation Gallica 2 "a contribué à rendre les choses concrètes et à obliger à les regarder en face".

La participation des libraires, ils le reconnaissent, a été sollicitée à plusieurs reprises par les éditeurs, mais ils ne disposaient pas de l'organisation technique et logistique pour y participer massivement. Ainsi, seules quelques librairies ont pu établir des accords avec des e-distributeurs pour la vente d'ouvrages via Gallica 2, notamment dans le cadre du service ePage de Tite-Live.

Les bibliothécaires approuvent l'expérimentation, mais auraient souhaité que le prêt y soit proposé

Sur son principe, les bibliothécaires interrogés et l'Association des Bibliothécaires Français apprécie l'expérimentation : "*La bibliothèque est une médiatrice entre les livres, tous les livres, et les lecteurs. Rien ne justifie qu'elle s'arrête aux ouvrages libres de droits. On ne peut pas avoir un patrimoine sous cloche déconnecté de l'édition contemporaine. C'est la somme des deux qui forment le patrimoine. Il existe un lien évident entre l'Alice de Lewis Carroll et le Harry Potter de J.K. Rowling.*"

La principale critique des bibliothécaires est que rien n'a été fait pour proposer le prêt ou la consultation sur place d'ouvrages sous droits, en partenariat avec les bibliothèques publiques territoriales et les bibliothèques universitaires.

Quelles suites donner à l'expérimentation ?

Une majorité se prononce en faveur d'une seconde phase d'expérimentation

Pour les acteurs de la chaîne du livre, la poursuite de l'expérimentation doit permettre dorénavant de se tourner davantage vers l'utilisateur et offrir des réponses satisfaisantes à ses besoins.

Du côté des utilisateurs de la bibliothèque numérique Gallica, une majorité d'entre eux souhaite que le signalement d'ouvrages sous droits soit poursuivi, que ces utilisateurs soient réguliers, occasionnels ou assidus.

La sélection des ouvrages sous droits devrait être stimulée

Inscrire davantage l'offre sous droits en complémentarité avec la politique documentaire de Gallica

La première année de l'expérimentation n'a pas permis de faire porter l'effort premier sur la sélection des ouvrages et d'assurer la cohérence entre les ouvrages sous droits et la charte documentaire de Gallica. L'enjeu était en effet d'atteindre rapidement une masse critique d'ouvrages sous droits pour tester l'expérimentation. Par ailleurs, le faible nombre d'ouvrages disponibles au format numérique dans la production éditoriale française fin 2007 début 2008 aura constitué une contrainte forte lors du lancement de l'expérimentation.

Il est nécessaire et dorénavant possible de demander aux éditeurs d'opérer une sélection des titres mis à disposition qui s'inscrive dans une complémentarité avec la politique documentaire de Gallica et les attentes de ses utilisateurs.

Le respect des orientations de la charte documentaire des œuvres sous droits des titres qui bénéficient des aides du CNL constituerait d'ores et déjà un filtre en soi.

Pour les éditeurs qui souhaiteraient signaler des titres qui ne bénéficieraient pas d'aides du CNL, un document de présentation du profil des utilisateurs et des principaux axes de la politique documentaire de Gallica, complété par des recommandations relatives à l'offre sous droits (comme cela a déjà été fait en 2007) pourrait être réalisé et leur être remis.

Développer le signalement d'ouvrages épuisés

Les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs ne laissent aucun doute : autant les utilisateurs de Gallica 2 se déclarent très peu intéressés par le signalement de la production la plus récente des éditeurs, autant ils souhaitent dans une ample majorité que "*le signalement des ouvrages sous droits épuisés soit privilégié*". Cet intérêt va croissant avec la fréquentation de Gallica 2 : ainsi, 61% des utilisateurs les plus réguliers affectent une note supérieure ou égale à 8/10 à cette proposition.

Intégrer la bande dessinée dans l'offre sous droits proposée

Aux yeux de ceux qui ont abordé cette question dans le cadre des entretiens, utilisateurs de Gallica 2 et éditeurs, la bande dessinée constitue une part importante du patrimoine éditorial. La variété des sujets qu'elle traite, des livres qu'elle a adaptés, de ses formes... en font un objet d'études au même titre que les textes.

L'intégration de la bande dessinée aurait sans doute pour effet d'attirer vers la bibliothèque numérique un public plus jeune et de contribuer ainsi au développement de sa notoriété et de ses usages.

L'ajout de la bande dessinée supposera de s'accorder sur certaines options techniques et ergonomiques, comme la recherche dans le texte intégral et la visualisation des planches à l'écran, et d'envisager l'allocation d'aides spécifiques à la numérisation par le CNL.

La mise en oeuvre d'un système de feuilletage unique intégré dans l'environnement graphique de Gallica est souhaitée

La possibilité de feuilleter des extraits des ouvrages sous droits constitue une valeur ajoutée certaine de l'expérimentation. Mais l'accès parfois complexe aux systèmes de feuilletage proposés sur les plates-formes des e-distributeurs et la diversité de leurs fonctionnalités génèrent une rupture dans le parcours utilisateur qui décourage leur utilisation, et ne permettent pas d'offrir un service de qualité.

Il est donc recommandé, dans le cadre de la seconde phase de l'expérimentation, d'offrir aux utilisateurs un outil de feuilletage :

- unique,
- accessible directement depuis les fiches de présentation des titres sous droits, dont le feuilletage est le complément,
- intégré à l'environnement graphique de Gallica.

L'outil pourrait être installé sur les serveurs de la BnF ou hébergé par un prestataire externe agréé par le SNE et la BnF, par exemple.

Les moyens pour consulter, emprunter ou acheter un ouvrage devraient être signalés

L'information sur les moyens pour se procurer ou pour consulter un ouvrage sous droits signalé dans Gallica (bibliothèques territoriales et universitaires, librairies physiques et en ligne, e-distributeurs...) constituerait un service "*indispensable*" ou "*utile*" pour 90% des 600 des personnes interrogées dans l'enquête.

Le service pourrait permettre, chaque fois que possible, de signaler au visiteur les bibliothèques et les librairies physiques et en ligne réputées détenir de façon certaine le titre recherché. A défaut, les bibliothèques et les librairies proches de son domicile ou de son lieu de travail, et une liste de librairies en ligne pourraient lui être indiquées.

La coordination de la seconde phase de l'expérimentation devrait être renforcée

La poursuite de l'expérimentation devrait bénéficier d'une coordination renforcée reposant, par exemple, sur l'identification d'un(e) responsable chargé(e), en relation avec les différentes institutions participantes, de :

- la centralisation des informations sur tous les aspects juridiques, financiers, techniques de l'expérimentation ;
- la rédaction de documents d'information et de communication ;
- la réponse aux questions des différents participants ;
- la participation aux réunions d'information et de présentation de l'expérimentation ;
- la définition et la mise en œuvre d'une communication régulière sur l'expérimentation, via le site Gallica ou tout autre support.

Des aides spécifiques pour les petits éditeurs seraient à définir

Il est admis que cette recommandation dépasse le cadre de l'évaluation de l'expérimentation Gallica 2 bien que le problème ait été soulevé par certaines des personnes interrogées.

La question est délicate car elle se heurte d'emblée à la notion de "petit éditeur" qui ne connaît pas de définition officielle.

Il n'en demeure pas moins que les maisons d'édition qui produisent moins d'une centaine de nouveaux titres par an (et de plus importantes aussi) ne disposent pas de ressources financières, mais surtout humaines, suffisantes pour négocier le virage du numérique.

Le problème se pose bien entendu pour la retroconversion de leurs fonds et plus gravement pour la mise au point de la chaîne de production initiale des formats numériques et papier de leurs nouveaux titres.

Pour tenter d'apporter des solutions, l'idée d'une structure de conseil, de formation et, surtout, de mutualisation des moyens de production de livres numériques à laquelle des éditeurs pourraient confier leurs titres le temps de s'adapter, a été évoquée et pourrait être étudiée par le SNE et le CNL.